



BOURSES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

POUR LES FORMATIONS BAFA ET BAFD

(Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ou de Directeur)

Critères d'attribution de la Bourse du Conseil général des Hauts-de-Seine, pour les stagiaires en formation au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) :

Le stagiaire

- Le stagiaire doit obligatoirement être domicilié dans les Hauts-de-Seine ;
- Le stagiaire doit obligatoirement honorer 10% minimum du coût global du stage ;
- Tous les financements complémentaires obtenus par le stagiaire (CAF, DDJS, comités d'entreprise, employeur, etc...) doivent apparaître sur la demande individuelle de bourse et être déduits, avant le calcul de la bourse départementale ;
- L'imprimé de demande de bourse départementale doit être rempli individuellement, signé par chaque stagiaire et accompagné d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, facture téléphonique, quittance de loyer, ou autre document officiel) et d'une attestation d'hébergement si le stagiaire vit chez un tiers dont le nom de famille est différent ;
- **Le stagiaire ne doit en aucun cas envoyer directement sa demande de bourse au Conseil général des Hauts-de-Seine ;** il doit la restituer à son organisme de formation, qui transmettra l'imprimé, après le stage, avec les pièces justificatives, nécessaires au traitement du dossier.

L'organisme

- L'imprimé de demande de bourse départementale est remis aux stagiaires par leur organisme de formation ;
- Il est demandé aux organismes de formation de déduire la bourse départementale du coût du stage d'approfondissement ou de perfectionnement réglé par le stagiaire.

La bourse

La bourse du Conseil général des Hauts-de-Seine s'élève à 153 €uros maximum (elle est modulable, selon les autres aides obtenues par le stagiaire), elle ne peut être versée directement aux stagiaires ; elle est versée aux organismes de formation.

Chaque stagiaire ne peut prétendre qu'une seule fois, pour chacune des formations (BAFA ou BAFD), à l'attribution de la bourse du Conseil général des Hauts-de-Seine.